



LE 7 MAI 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, lundi, le 7 mai 2012 à 20 h, à laquelle sont présents:

M. Jean-François Duclos, conseiller
M. Éric Desaulniers, conseiller
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Éric Desaulniers.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absences motivées : M. Michel Paré, maire
M. Pierre Renaud, conseiller

5704-070512 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

5705-070512 **ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) de prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2011;
- b) de transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier.

RAPPORTS

C.C.U.
. Rapport des permis avril 2012

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire décembre 2011
- . Rapport financier consolidé 2011
- . Rapport budgétaire avril 2012
- . États financiers du Régime de retraite des employés

5706-070512 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012.

5707-070512 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AVRIL 2012**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2012.

5708-070512 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1200592 à 1200659	182 752,51 \$
Numéros 1200660 à 1200720	116 878,78 \$
Numéros 1200721 à 1200731	56 705,49 \$

5709-070512 **ACQUISITION DU LOT 5 057 658 (PIGNONS-SUR-MONT)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'acquérir, sans frais, le lot 5 057 658 d'une superficie de 167 mètres carrés de Madame Sylvie Lacoursière et M. Éric Myles à des fins d'utilités publiques et d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5710-070512 **VENTE DU TERRAIN CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à vendre, à l'enchère un terrain connu comme étant le lot 3 681 416 (chemin de la Rivière), le 25 mai à 10 h à l'Hôtel de Ville. La mise à prix sera de 53 600 \$.

5711-070512 **ENTENTE BIBLIOTHÈQUE AVEC ST-JOACHIM**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer la nouvelle entente avec la Municipalité de Saint-Joachim relativement à l'utilisation de la bibliothèque municipale.

5712-070512 **CANARDS ILLIMITÉS – RENOUELEMENT ABONNEMENT**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à Canards Illimités Canada, au coût de 35,00 \$.

5713-070512 **NOMINATION DE 3 MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES GRANDS BÂTISSEURS DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les trois (3) personnes suivantes :

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>
M. Gabriel Boudreault	rayonnement international
M. Winston Kelso	sport et loisir
M. Antoine Bélanger à titre posthume	développement économique

5714-070512 **DÉPART DE SŒUR PAULINE**

Attendu que les Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire ont participé à la vie communautaire, religieuse et éducative de la population depuis leur arrivée en 1928;

Attendu que Sœur Pauline Ouellet est à Beauré depuis 43 ans et qu'elle est la dernière de sa congrégation à résider à Beauré;

Attendu qu'avec le départ de Sœur Pauline, il n'y aura plus aucune représentante à Beauré de la congrégation;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de contribuer à la fête pour souligner la contribution exceptionnelle de la communauté des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire à la vie religieuse et éducative de la population depuis 1928;

De prêter la grande salle du centre communautaire le 3 juin 2012 pour souligner le départ de Sœur Pauline;

De participer financièrement à la réalisation de la fête pour une somme maximale de 500 \$;

D'offrir à la communauté religieuse deux plaques souvenirs des Grands bâtisseurs de la Ville pour leur contribution à la communauté.

5715-070512 **FONDATION DE L'HÔPITAL – TOURNOI DE GOLF**

. Tournoi de golf 15 juin 2012

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beauré, le 15 juin 2012, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 000,00 \$ (équipe VIP). De plus, l'inscription et les dépenses de tout membre du conseil qui désire participer seront remboursées.

5716-070512 **RÉSOLUTION MRC / ABITIBIBOWATER / COLLECTE SÉLECTIVE**

ATTENDU que le dossier de la facturation pour la collecte sélective à l'usine d'Abitibi-Bowater remonte à l'automne 2008;

ATTENDU que la ville de Beaupré a retranché une somme de 55 108,20 \$ de la facturation de la MRC de la Côte-de-Beaupré sur les quotes-parts de 2009;

ATTENDU que cette somme représente la facturation pour la collecte sélective à l'usine Abitibi-Bowater;

ATTENDU que selon les informations disponibles le service de collecte sélective pour l'usine n'a jamais existé;

ATTENDU que la décision de la Ville de Beaupré de ne pas acquitter une facture pour des services inexistants est connue de la MRC de la Côte-de-Beaupré depuis le mois d'août 2009;

ATTENDU que le directeur général de la MRC, dans une correspondance du 2 avril 2012, fait part d'une note de crédit accordé à la Ville de Beaupré pour un montant de 34 271,84 \$ ce qui correspond à plus de 62 % de la facture paraphe;

ATTENDU que cette note de crédit n'a jamais fait l'objet de discussion, ni de négociation entre les représentants de la ville et de la MRC;

ATTENDU que cette note de crédit décidée unilatéralement par la MRC est la preuve d'une surfacturation adressée à la Ville de Beaupré;

ATTENDU que pour la Ville de Beaupré il est inacceptable de payer un montant de 20 836,36 \$ correspondant au solde de la facture initiale pour des services inexistants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de ne pas payer cette facture de 20 836,36 \$ pour des services inexistants de collecte sélective supposément offert à la compagnie Abitibi-Bowater.

5717-070512 **MANDAT À DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS (DAA) INC.**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme « DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS (DAA) INC. » au coût de 8 950,00 \$ plus les taxes applicables afin de présenter un projet d'aménagement d'une placette publique face à l'église, le tout conditionnellement à ce que la Ville soit propriétaire du terrain.

5718-070512 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 365 rue des Mésanges**

ATTENDU la demande formulée par Habitation Canadienne afin d'obtenir une dérogation mineure pour l'immeuble sis au 365, rue des Mésanges afin de régulariser la marge de recul latérale droite à 2,77 mètres au lieu de 3 mètres comme prescrite par l'article 5.1.6 du Règlement de zonage numéro 967;

ATTENDU qu'à cet effet, un avis a été publié dans le journal « L'Autre Voix », édition du 18 avril 2012, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la séance du conseil municipal du 7 mai 2012;

Attendu que cette demande de dérogation mineure ne déroge pas aux objectifs du plan d'urbanisme, ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété et ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol et que la construction rencontre les objectifs du P.I.A. applicable au secteur;

ATTENDU l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 mars 2012;

ATTENDU qu'à cette séance aucun intéressé ne s'est manifesté

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure conformément au Règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement portant le numéro 970 à l'égard de l'immeuble sis au 365 rue des Mésanges afin de prescrire à 2,77 mètres la marge de recul latérale droite au lieu de 3 mètres, comme prescrite par l'article 5.1.6 du Règlement de zonage numéro 967.

5719-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – 220 rue St-Émile (Gionest/Taillon)**

Attendu que Mme Lisa Gionest et M. Luc Taillon ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire de la rue St-Émile qui sera désignée comme étant le 220, rue St-Émile;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1144, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1144 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans ledit;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5720-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – 240 rue St-Émile (Bouchard)**

Attendu que M. Mario Bouchard a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire de la rue St-Émile qui sera désignée comme étant le 240, rue St-Émile;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1144, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1144 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans ledit;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5721-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – Pignons-sur-Mont – 50 rue des Pignons**

Attendu que Construction Claude Martin Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont qui sera désignée comme étant le 50, rue des Pignons;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5722-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – cabanon – 240 rue des Pignons**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 240, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5723-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – cabanon – 250 rue des Pignons**

Attendu que le propriétaire de l'immeuble sis au 250, rue des Pignons a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et que le cabanon projeté s'intègre quant à son architecture par rapport au bâtiment principal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5724-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – Faubourg de la Crête – 8 rue de la Brunelle**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par l'architecte M. Yvan Deschênes en date du 23 mars 2012 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 8, rue de la Brunelle;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5725-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – Faubourg de la Crête – 20 de la Brunelle**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par l'architecte M. Yvan Deschênes en date du 15 mars 2012 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 20, rue de la Brunelle;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéro 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5726-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – Faubourg de la Crête – 103 de la Pionnière**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé des plans préparés par M. Stéphane Rioux sous la cote A-2 en date du 20 mars 2012 pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet domiciliaire intégré Faubourg de la Crête phase III qui sera désignée comme étant le 103, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés suivant les dispositions des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que la construction projetée est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elle s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5727-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – Faubourg de la Crête – 228-234 de la Pionnière**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans préparés par M. Yvan Deschênes en date du 8 septembre 2011 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées dans le développement domiciliaire le Faubourg de la Crête phase III qui seront désignées comme étant les 228 et 234, rue de la Pionnière;

Attendu qu'en vertu des règlements numéro 972 et 1061, les projets de construction sont assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5728-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – Seigneurie de Beupré – 80 de l'Anse**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 80, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5729-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION - Seigneurie de Beupré – 130 de l'Anse**

Attendu que les Habitations Boivin ont déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le développement domiciliaire la Seigneurie de Beupré qui sera désignée comme étant le 130, rue de l'Anse;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 1044, la construction est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 1044 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés et que la construction projetée s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'approuver les plans de construction, le tout suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

5730-070512 **PROJET DE CONSTRUCTION – HABITATION CANADIENNE – PROJET DE LOTISSEMENT (RUE DES MÉSANGES, CÔTÉ EST**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé un nouveau plan projet de lotissement, d'implantation et de l'aménagement paysager ainsi qu'une perspective et des plans des élévations pour les terrains situés en bordure de la rue des Mésanges côté est, compris dans le projet domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne;

Attendu que le plan de lotissement propose 7 terrains pour la construction d'habitations multifamiliales de 4 unités chacune, donc 28 unités de logement, réparties dans des bâtiments variant d'un à deux étages;

Attendu que le cadastre actuel est composé de 3 terrains pour la construction de résidences unifamiliales ou bifamiliales isolées ou jumelées tenues en copropriétés pour un total de 28 unités;

Attendu qu'en vertu des articles 3.3.5 et 3.3.6 du Règlement relatif aux permis et certificats, tout projet d'opération cadastrale dont, entre autres, le nombre de lots à former est supérieur à cinq (5) doit être soumis au comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse du plan de lotissement en regard au Règlement de lotissement numéro 968 et qu'ils sont d'avis que le plan est conforme audit règlement;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'approuver le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur-géomètre Bernard Lemay, minute 26 689 en date du 17 février 2012;

Qu'Habitation Canadienne devra planter, suivant l'engagement du propriétaire, des arbres et une haie de conifères le long de la ligne de lot adjacente à la route 360 dont les arbres devront avoir hauteur minimale de 1,5 mètre et être plantés à une distance minimale de 60 centimètres.

5731-070512 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION #5646-050312**

Attendu la résolution #5646-050312 adoptée le 5 mars 2012 relativement au projet de construction du 305 rue des Mésanges;

Attendu la modification cadastrale adoptée par la résolution #5675-020412 le 2 avril 2012;

Attendu que ladite modification cadastrale a eu pour conséquence de modifier la séquence des numéros civiques;

Attendu que le nouveau numéro civique sera dorénavant le 295 rue des Mésanges;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Éric Desaulniers, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de modifier la résolution #5646-050312 adoptée le 5 mars 2012 afin de remplacer l'adresse civique du 305 rue des Mésanges par le **295** rue des Mésanges.

5732-070512 **EMBAUCHE ÉTUDIANTS – TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de procéder à l'embauche des personnes suivantes à titre d'étudiants à l'entretien des parcs et à l'horticulture.

Simon Dallain
Sébastien Poulin
Alexandre Roy

5733-070512 **RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES 2010 – LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. - LIBÉRATION DE LA RETENUE D'ENTRETIEN (PAIEMENT FINAL)**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser la libération de la retenue d'entretien de 10% de la valeur des travaux à « Les Excavations Lafontaine inc. » au montant de 212 626,18 \$ taxes incluses.

5734-070512 **CONGÉ SANS SOLDE À M. MARTIN AUDET**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder un congé sans solde à M. Martin Audet à compter du début juin et ce, pour une période maximale de six (6) mois et d'engager M. Guillaume Parent pendant le congé de M. Audet.

5735-070512 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DÉSHYDRATÉES**

Attendu la résolution #5621-060212 adoptée le 6 février 2012 autorisant l'appel d'offres public pour la manutention, le transport et la valorisation et/ou enfouissement des boues déshydratées de l'usine d'épuration;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'estimé produit par M. Roch Lemieux, directeur général en date du 8 février 2012;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Option 1	Option 2	Option 3
	Sans taxes	Sans taxes	Sans taxes
CCG ENVIRONNEMENT	78 600,00 \$	176 410,00 \$	N/A
ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.	125 336,00 \$	263 153,60 \$	337 953,20 \$
VEOLIA	113 500,00 \$	249 815,00 \$	320 987,50 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « CCG Environnement » au montant de 176 410,00 \$ plus les taxes applicables, correspondant à l'option 2 du devis.

5736-070512 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE LA NOUVELLE SOUFFLANTE ET SES ACCESSOIRES**

Attendu la résolution #5702-160412 adoptée le 16 avril 2012 autorisant l'appel d'offres sur invitation pour l'installation de la nouvelle soufflante et ses accessoires;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'estimé produit par M. Michel Cossette, ingénieur de la firme « BPR » en date du 27 mai 2011;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom des soumissionnaires	Sans taxes	Avec taxes
Filtrum	32 900,00 \$	37 826,78 \$
Allen Entrepreneur général inc.	24 148,00 \$	27 764,16 \$
Turcotte 1989 inc.	27 700,00 \$	31 848,08 \$
Noël Rochette & Fils	39 129,00 \$	44 988,56 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Allen Entrepreneur général inc. » au montant de 24 148,00 \$ plus les taxes applicables.

5737-070512 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE ROYALE - 2012**

Attendu la résolution #5684-020412 adoptée le 2 avril 2012 autorisant l'appel d'offres public pour la réfection des infrastructures de l'avenue Royale 2012;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'estimé produit par la firme CIMA en date du 10 avril 2012;

Attendu les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom des soumissionnaires	Sans taxes	Avec taxes
Les Entreprises Jacques Dufour & Fils	964 881,73 \$	1 109 372,76 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	730 728,00 \$	840 154,52 \$
Excavation M. Vézina	782 609,42 \$	899 805,18 \$
C.A.F. Fortier – Excavation	762 279,00 \$	876 430,28 \$
Métro Excavation	743 210,76 \$	854 506,57 \$
Allen	884 000,00 \$	1 016 379,00 \$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Jean-François Duclos et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « Les Excavations Lafontaine inc. » au montant de 730 728,00 \$ plus les taxes applicables.

5738-070512 **OUVERTURE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux afin de procéder à l'affichage du poste de « Technicien en génie civil ».

5739-070512 **TARIFICATION CAMPS D'ÉTÉ ET ADOS – NON RÉSIDENTS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de fixer la tarification de 2012 selon la grille tarifaire suivante :

Camp d'été		Camp ados	
1 semaine	100,00 \$	1 semaine	135,00 \$
6 semaines	575,00 \$	6 semaines	800,00 \$
7 semaines	685,00 \$		
8 semaines	790,00 \$		
Service de garde pour l'été	70,00 \$		
Service de garde pour une semaine	15,00 \$		

5740-070512 **ZUMBATHON AU PROFIT DE L'ORGANISME « LE MAGNIFIQUE »**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accepter de prêter gratuitement le chapiteau du plateau sportif le 3 juin de 10 h à 15 h pour la tenue d'un zumbathon au profit de l'organisme Le Magnifique.

5741-070512 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR UN CENTRE RÉGIONAL SPORTIF ET RÉCRÉATIF DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE II**

Considérant que la Ville de Beauré désire présenter une demande d'aide financière pour le remplacement du chalet des loisirs et la construction d'un Centre régional sportif et récréatif;

Considérant que le Ministère de l'Éducation du loisir et du sport a divulgué les paramètres du nouveau programme d'aide financière de soutien aux installations sportives et récréatives phase II;

Considérant que ce programme est doté d'une enveloppe de 50 millions;

Considérant que la date limite pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme est le 18 mai 2012;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) QUE la Ville de Beauré autorise la présentation du projet de Centre Régionale sportif et récréatif au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II;
- b) QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Beauré à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer des coûts d'exploitation continus de ce dernier;
- c) QUE la Ville de Beauré désigne Monsieur Roch Lemieux, Directeur général et trésorier comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

5742-070512 **SURFACE ET LIGNAGE DE LA PATINOIRE DES GOÉLANDS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de faire la surface et le lignage de la patinoire des Goélands au coût de 11 520 \$ plus les taxes, le tout suivant l'offre de la compagnie « Bourassa Sport Technologie inc. » en date du 3 mai 2012.

5743-070512 **APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES FILTRES DE LA PISCINE**

Considérant que la Ville de Beauré désire obtenir des offres pour les filtres de la piscine;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les entreprises suivantes :

- Piscine Soucy
- AquaZach
- Atlantis pompe Ste-Foy

5744-070512 **ENTENTE INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE ST-TITE-DES-CAPS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Michel Paré, et la greffière, Mme Johanne Gagnon à signer l'entente intermunicipale relative au service de sécurité incendie à intervenir entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de St-Tite-des-Caps.

5745-070512 **LETTRE D'ENTENTE #1 AVEC LE SYNDICAT DES POMPIERS DU QUÉBEC – SECTION LOCALE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux, directeur général à signer la lettre d'entente #1 avec le Syndicat des pompiers du Québec – section locale Beaupré relativement à l'embauche des pompiers de Saint-Tite-des-Caps.

5746-070512 **MANDAT À DAA - REQUALIFICATION DE L'ANCIEN SITE ABITIBI-BOWATER**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Duclos, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de mandater la firme « DAA » afin de préparer une stratégie de requalification de l'ancien site de l'usine Abitibi-Bowater au montant de 21 284 \$ plus les taxes. La contribution de la Ville représentera 1/3 des coûts.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes sont présentes et des questions ont été posées concernant :

- Rinçage du réseau
- Vente du terrain Chemin de la Rivière

5747-070512 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Éric Desaulniers
Président de l'assemblée

Johanne Gagnon, greffière
Directrice générale adjointe